

Plus-values réalisées en 2021 Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention: abattement de droit commun



Liberté Égalité Fraternité

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

Nom et prénom	Adresse						
Dénomination sociale							
Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées		TITRE A			TITRE B		
ou de l'organisme distributeur							
NO2 Plus-value ou montant de la distribution après compensation, le cas échéant, des moins-val	ues cf. notice						
NO3 Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution							
Calcul de l'abattement de droit commun	DURÉE DE DÉTENTION:	8 ANS ET PLUS	AU MOINS 2 ANS & MOINS DE 8 ANS	MOINS DE 2 ANS	8 ANS ET PLUS	AU MOINS 2 ANS & MOINS DE 8 ANS	MOINS DE 2 ANS
NO4 Répartition du nombre de titres de la ligne NO3 en fonction de leur durée de détention							
NOS Répartition de la plus-value ligne NO2 par taux d'abattement applicable <i>cf. notice</i>							
N06 Pourcentage d'abattement		65 %	50 %	o %	65%	50 %	o %
N07 Montant de l'abattement pour chaque durée de détention: ligne N05 × ligne N06							
NO8 Montant total de l'abattement pour durée de détention : total de la ligne NO7							

REPORT(S) À EFFECTUER

Si vous ne déposez pas de déclaration n° 2074, 2074-I, Si vous déposez une déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR:

- reportez la plus-value avant abattement calculée ligne NO2 directement sur la déclaration n° 2042C, ligne 3VG; de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne F au - reportez l'abattement calculé ligne N08 directement sur regard de la plus-value ou distribution correspondante. la déclaration n° 2042C ligne 3SG.

2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR:

reportez l'abattement calculé ligne N08 dans le tableau





Plus-values réalisées en 2021 Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention: abattement "renforcé"



(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

Nom	et prénom		Adresse						
	omination sociale								
R01	Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires	TITRE A				TITRE B			
	financiers/personnes interposées								
R02	Plus-value après compensation, le cas échéant, des moins-values <i>cf. notice</i>								
R03	Nombre de titres cédés ou rachetés								
KU3									
Calc	ul de l'abattement "renforcé"	8 ANS ET PLUS	AU MOINS 4 ANS & MOINS DE 8 ANS	AU MOINS 1 AN & MOINS DE 4 ANS	MOINS DE 1 AN	8 ANS ET PLUS	AU MOINS 4 ANS & MOINS DE 8 ANS	AU MOINS 1 AN & MOINS DE 4 ANS	MOINS DE 1 AN
R04	Répartition du nombre de titres en fonction de leur durée de détention								
R05	Répartition de la plus-value ligne RO2 par taux d'abattement <i>cf. notice</i>								
R06	Pourcentage d'abattement	85 %	65%	50 %	o %	85%	65%	50%	o %
R07	Abattement par durée de détention: ligne R05 × R06								
R08	Montant total de l'abattement: total de la ligne R07								

REPORT(S) À EFFECTUER

Reportez l'abattement calculé ligne R08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne G au regard de la plus-value correspondante.

